

LES TENDANCES DE L'ÉNERGIE

ÉDITION MAI 2023



ÉLECTRICITÉ | GAZ | ÉNERGIE VERTE



CONTEXTE ACTUEL

Des marchés dans l'attente de décisions politiques

Si le mois d'avril s'était avéré relativement calme sur les marchés de l'énergie, le mois de mai a dû composer avec de nouveaux éléments perturbant le marché.

À l'international, l'information principale reste **la crise de la dette américaine**. Depuis plusieurs semaines, le gouvernement et l'opposition républicaine débattent autour du sujet de la dette du pays et d'un possible défaut de paiement. Dimanche 28 mai dernier, un **accord de dernière minute** semble avoir été pris. Il est désormais en attente d'adoption par le congrès. Ce flou politique a engendré une grande volatilité au niveau des cours du pétrole notamment.

En Europe, la situation semble pour l'instant se maintenir et **laisse espérer un été stable** concernant les marchés du gaz et de l'électricité.

En France, l'actualité du mois de mai porte sur l'annonce par Elisabeth BORNE d'un nouveau plan d'actions **pour accélérer la baisse des émissions françaises de gaz à effet de serre**. Ce plan concerne l'ensemble des secteurs et porte à **50%** l'objectif de réduction de la consommation d'ici 2030. À l'heure actuelle, la France a atteint une réduction de 25% face à la consommation de 1990.

En France, les investisseurs demandent d'ailleurs de plus en plus la prise en compte des enjeux climatiques dans les politiques d'entreprises. Bon point, puisque **la moitié** des efforts du plan d'actions présenté par le gouvernement **seront accomplis par les entreprises**.



MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Le nucléaire au cœur des débats

À court terme, les prix de l'électricité diminuent sur le mois de mai et passent notablement sous la barre des 160 €/MWh. Le produit Cal 24 clôture effectivement à **159,16 €/MWh le mercredi 31 mai**, soit une baisse significative de 37,74 €/MWh sur le mois (- 19 %). À plus long terme, la tendance est **moins forte mais reste présente** puisque les produits Cal 25 et Cal 26 clôturent respectivement à 120,9 €/MWh et 101,08 €/MWh.

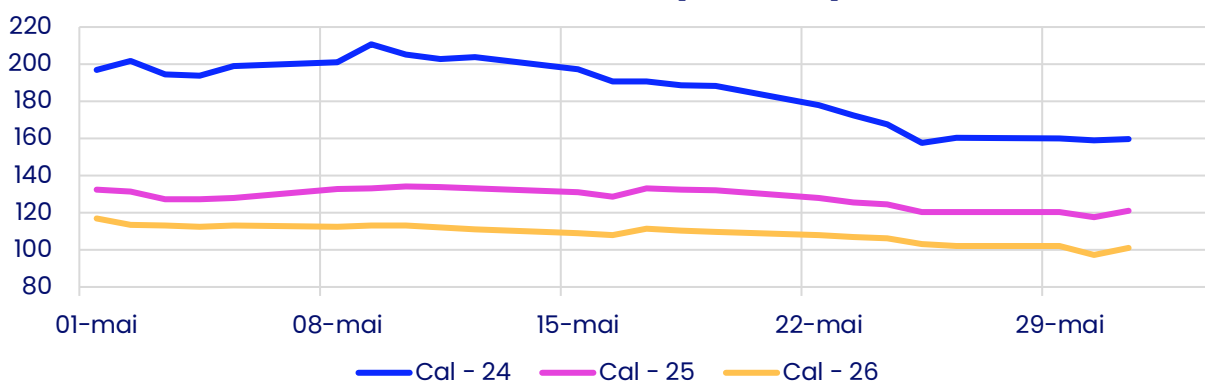
Pour revenir sur la production nucléaire française, EDF poursuit son **calendrier de réouverture des centrales**. Pour rappel, une grande partie d'entre elles est actuellement fermée pour vérifier les **problèmes de corrosion** détectés sur les circuits de refroidissement de certains réacteurs.

Un mois après le second réacteur, c'est au tour du premier réacteur de la centrale de Chooz d'être remis en route. Au 11 mai, **20 réacteurs sur 56** étaient encore à l'arrêt.

Dans le même temps, le Sénat doit voter une dernière fois le **projet de relance du nucléaire**. Un rapport de la Commission des Finances estime par ailleurs que le budget de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) doit être accru. L'objectif étant que l'établissement soit au « niveau des enjeux à venir », selon le sénateur Jean-François Rapin.

À noter également de l'obligation pour les derniers actionnaires d'EDF de **revendre leurs actions à l'Etat**, au prix de **12€** par action le 8 juin prochain.

ELEC FR Baseload (€/MWh)



CONTRAT BASE 2024

159,16 €/MWh

↘ -37,74 €/MWh

CONTRAT BASE 2025

120,9 €/MWh

↘ -11,47 €/MWh

CONTRAT BASE 2026

101,08 €/MWh

↘ -15,68 €/MWh



MARCHÉ DU GAZ

Le prix du gaz au plus bas depuis de nombreux mois

Cela faisait plusieurs mois que les prix du gaz n'étaient pas descendus aussi bas !

Le 18 mai, un premier pic avait été atteint, avant que les prix ne continuent de descendre sur la dernière semaine. Le contrat Cal 24 clôture à **42,332 €/MWh** le mercredi 31 mai, soit une baisse de 11,528 €/MWh (- 21 %). Sur le long terme, la tendance est la même (bien que moins soutenue) puisque les contrats Cal 25 et 26 clôturent respectivement à 40,100 €/MWh et 33,725 €/MWh.

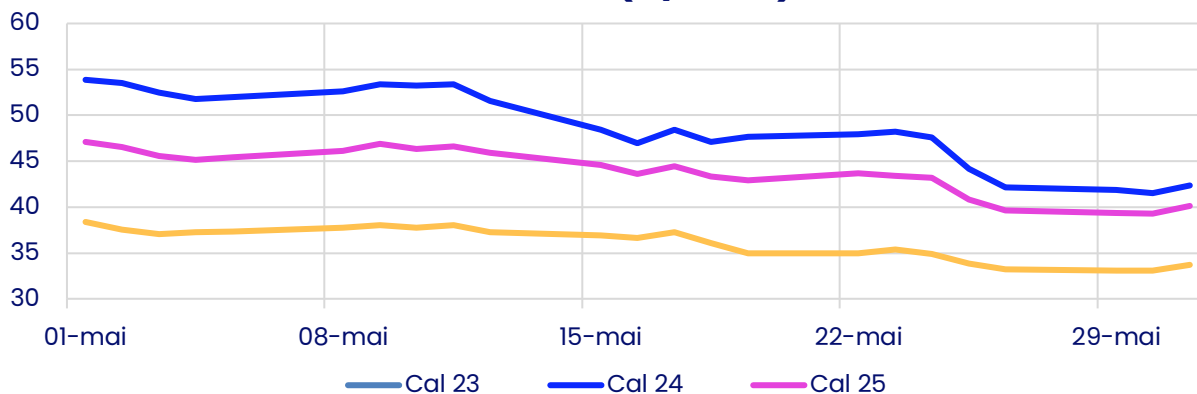
Cette baisse du prix a été **favorisée par une baisse continue de la demande**, une offre en gaz stable, des températures en dessous des normales de saison ainsi que la baisse du prix du charbon. La diminution de la demande avait d'ailleurs permis de naviguer l'hiver dernier de façon correcte malgré la réduction importante des importations russes.

L'UE avait pour objectif principal de se défaire des importations de gaz russe en 2022. Aussi, si le gaz russe représentait 40% des importations européennes avant-guerre, il ne représente aujourd'hui que **10%**. C'est la **Norvège** qui est devenu le **principal fournisseur de gaz en Europe**.

Aujourd'hui, les niveaux de remplissage des stockages de gaz sont **proches des records** pour cette période de l'année. L'Europe est donc en **bonne voie pour reconstituer ses stocks** en prévision de l'hiver à venir.

Malgré la tendance actuelle, l'Europe ne crie pas victoire trop vite et reste prudente. Le G7 a d'ailleurs réintroduit le soutien aux investissements gaziers, afin de réduire la dépendance à l'énergie russe, et conforter les stocks pour l'hiver prochain.

Gaz FR PEG (€/MWh)



CONTRAT BASE 2024

42,332 €/MWh

↘ - 11,528 €/MWh

CONTRAT BASE 2025

40,100 €/MWh

↘ - 7,015 €/MWh

CONTRAT BASE 2026

33,725 €/MWh

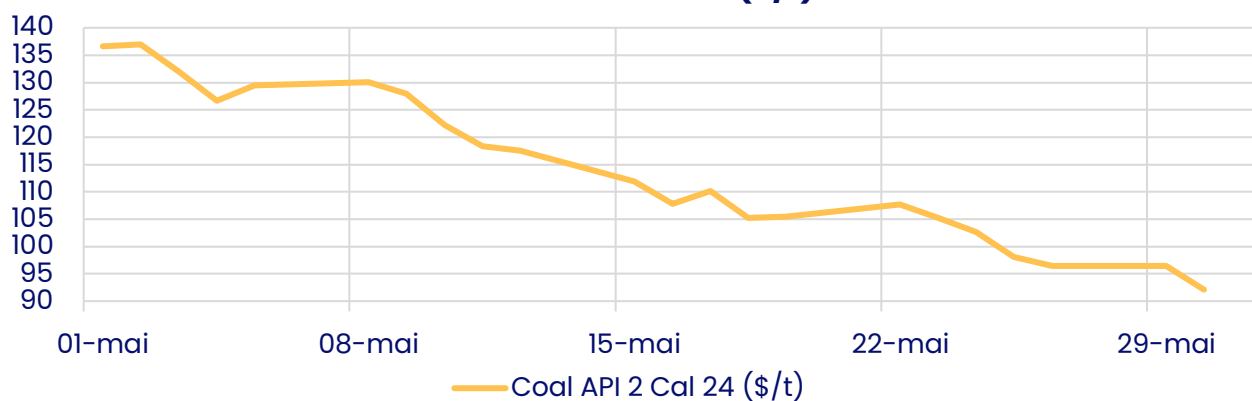
↘ - 5,07 €/MWh



MARCHÉS ANNEXES

MARCHÉ DU CHARBON

Coal API 2 Cal 2024 (\$/t)



API 2 CAL 2024 USD

95,500 \$/t

↘ - 38,78 \$/t

Sur la même tendance que le mois précédent, le prix du charbon diminue nettement ces dernières semaines. L'API 2 Cal 2024 clôture à **95,500 \$/t et perd plus de 28 %**. Après un début d'année assez volatil, les cours semblent s'être entendus visiblement à la baisse.

La demande mondiale de charbon continue de **perdre du terrain**. Certains pays asiatiques (grands consommateurs) commencent à prendre des mesures pour réduire son utilisation. C'est notamment le cas du Vietnam qui fait le choix de réduire **de 50% à 20% la part de charbon de son mix énergétique** d'ici 2030.

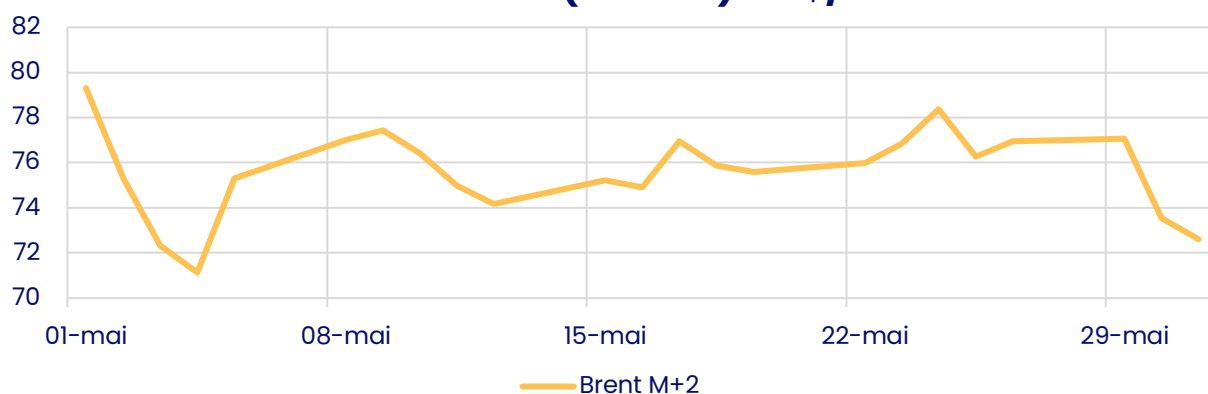
Dans le même temps, trois banques françaises sont sous le coup d'une **mise en demeure** pour leurs investissements auprès du géant minier suisse Glencore. En vertu de la loi du 27 mars 2017, les entreprises françaises de plus de 5 000 salariés ont un devoir de vigilance et doivent prévenir des risques que font peser leurs activités sur les droits humains, la santé et l'environnement. Cette procédure a été lancée par une ONG Colombienne qui fait savoir les dégâts causés par une filiale du groupe dans la région.

Comme nous le précisons le mois dernier, le recours aux centrales à charbon devrait **rester minime** l'été à venir. De plus, la construction des stocks de gaz est en bonne voie, ce qui devrait permettre de **réduire la demande de charbon** sur cette période.



MARCHÉ DU PÉTROLE

Pétrole Brent (mois+2) en \$/bbl



Brent M+2

72,6 \$/Bbl

↘ -7,73 \$/Bbl

Comme nous l'annoncions en introduction, le marché du pétrole a été particulièrement sensible aux évènements macro-économiques ayant pris place aux Etats-Unis.

En effet, les investisseurs étaient très attentifs à l'évolution de la situation politique concernant le **plafond de la dette américaine**. Les prix ont évolué au fur et à mesure des débats. Une décision contraire aurait possiblement entraîné un défaut de paiement de la part des Etats-Unis, ce qui aurait ensuite pu découler sur une éventuelle récession qui aurait plombé la demande de pétrole à travers le monde. Autre point ayant orienté le marché : la possible **hausse des taux directeurs** de la Réserve Fédérale américaine ainsi que **la relance de l'économie chinoise, plus lente qu'espérée**.

Concernant la production pétrolière mondiale, l'Opep+ avait déjà annoncé une **baisse de sa production**. Le ministre saoudien de l'Energie a par ailleurs laissé entendre mardi 23 mai que l'alliance pourrait de nouveau réduire ses flux. De son côté, le vice-Premier ministre russe a communiqué dans un journal national sa volonté de ne pas "gonfler les prix", et donc de ne pas modifier ses quotas pour "préserver les intérêts des producteurs et des consommateurs". Ce désaccord dans la communication n'est pas usuel pour les pays de l'organisation. Coup de bluff ou intentions réelles pour ces deux pays ? **Il faudra attendre la prochaine réunion de l'Opep+ pour orienter davantage les cours**.

Le prix du Brut a donc été particulièrement **volatil** ces dernières semaines avec des signaux contradictoires quant à l'évolution du marché, empêchant ainsi les investisseurs de se positionner de manière certaine. Le Brent M+2 clôture à **72,6 \$/Bbl** soit une **diminution de plus de 9%**.

Délai allongé pour l'amortisseur électricité et le bouclier tarifaire

Les entreprises éligibles au dispositif de l'amortissement électricité ou du bouclier tarifaire disposent désormais d'un délai supplémentaire pour réaliser les démarches.

Le bouclier tarifaire est une solution pensée par l'Etat pour encadrer la hausse des prix de l'énergie. Sur l'année 2023, le **bouclier tarifaire** permet de bloquer l'augmentation du **Tarif Réglementé de Vente (TRV)** à + 15%.

Les entreprises éligibles au bouclier tarifaire sont les **TPE dont la puissance de compteur est inférieure à 36 kVA**. Leur chiffre d'affaires ne doit pas dépasser 2 millions d'euros et elles ne doivent pas employer plus de 10 personnes.

L'**amortisseur électricité** est une aide de l'Etat qui permet de réduire la **facture d'électricité** des entreprises françaises. L'**aide** s'applique directement sur le prix de l'électricité fixé par le contrat (en €/MWh ou en €/kWh). Concrètement, la moitié du volume d'électricité consommé peut être bloquée à un prix annuel moyen de 180 €/MWh (la réduction maximale étant de 160 €/MWh).

L'amortisseur électricité s'adresse aux **entreprises** non éligibles au bouclier tarifaire, donc celles qui ont une puissance de compteur supérieure à 36 kVA. Elle concerne les **TPE** de moins de 10 salariés, avec un CA annuel de moins de 2 millions d'euros. Ainsi que les **PME** de moins de 250 salariés, avec un CA annuel inférieur à 50 millions d'euros et un bilan total de moins de 43 millions d'euros.

Les entreprises ont désormais jusqu'au **30 juin 2023** pour soumettre leurs documents d'admissibilité. Cela concerne les entreprises qui ont signé un contrat de fourniture d'électricité avant le 31 mai 2023. Pour pouvoir bénéficier d'une de ces deux aides, vous devrez remplir une **attestation sur l'honneur**. Cette attestation est ensuite à transmettre à votre **fournisseur** d'énergie.

Nos conseils : pour être sûr de respecter les délais fixés par l'Etat, nous vous conseillons de transmettre les documents le plus rapidement possible. Pour les contrats signés après le 31 mai 2023, les documents doivent être envoyés sous un mois maximum. De manière générale, plus vite vous transmettez les documents, plus vite vous recevrez les aides !



CONSULTING

Choisir un contrat d'énergie adapté à sa stratégie d'achat !

L'achat et la gestion de l'énergie représentent un poste clé dans le cadre de la conduite d'une entreprise. Il est important de s'entourer de personnes compétentes qui puissent aiguiller au mieux votre stratégie.

3 actions pour vous accompagner en fonction de vos besoins :



Négociation et optimisation des contrats auprès des fournisseurs



Construction du cahier des charges



Analyse et présentation des offres. Aides à la décision finale

Les petits + :

- Accès à notre outil digital prédictif en lien avec Engie Global Market,
- Réunions de travail dans le cadre de la mise en place de la stratégie,
- Un consultant accrédité Conseiller en Investissements Financiers (CIF) vous accompagne sur toute la durée de la mission.

**BESOIN D'UN
ACCOMPAGNEMENT ?**

**CONTACTEZ VITE
NOS EXPERTS !**



Par téléphone au
05 82 08 61 90



Prenez RDV en ligne
directement sur notre
site internet

capitole-energie.com

